

ETUDE VOLUMES PRÉLEVABLES SUR LE BASSIN VERSANT DU LAUZON

Atteindre l'équilibre quantitatif et le bon état des masses d'eau en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.

■ GESTION QUANTITATIVE : SITUATION DÉPARTEMENTALE ACTUELLE

Les acteurs de l'eau (professionnels - élus - usagers - Etat) ont mis en place un dispositif de gestion depuis une dizaine d'années, qui repose sur les actions suivantes :

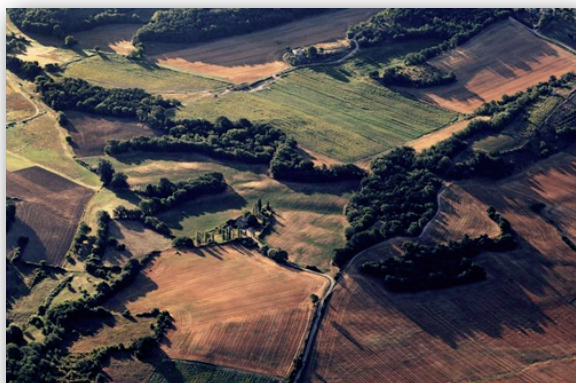
» **Mise en conformité - Sécurisation réglementaire**

Après avoir été recensés, les prélèvements en eau sont mis en conformité selon la procédure réglementaire appropriée. Ainsi, le bénéficiaire dispose d'un ouvrage identifié en règle :

- un débit de prélèvement
- un système de mesure
- un débit réservé à respecter
- voire des volumes prélevables quantifiés.

» **Sécheresse**

Les services de l'Etat assurent le suivi de la situation hydrologique et, en cas de pénurie, fixent en concertation avec les acteurs de l'eau, des mesures appropriées de réduction des prélèvements.



» **Utilisation de l'eau**

Les prélèvements sont effectués dans le respect des autorisations. En fin de saison, les registres de prélèvement sont transmis aux services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires).

» **Contrôles**

Les services de l'Etat procèdent à des contrôles inopinés ou programmés pour veiller à la bonne application des modalités de gestion établies et des autorisations délivrées.

Les mots soulignés sont dans le glossaire en fin de document

■ DÉMARCHE DES ETUDES D'EVALUATION DES VOLUMES PRÉLEVABLES



Les Etudes d'Evaluation des Volumes Prélevables [E.E.V.P.], financées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, ont pour objet d'établir un diagnostic de la gestion actuelle de l'eau et de proposer les modalités d'amélioration sur les bassins versants qui ont été identifiés comme présentant des difficultés chroniques de ressources en eau.

Les besoins anthropiques

(Eau potable, Industries, Irrigation...) sont déterminés par exploitation des mesures des prélèvements effectués et par analyse des autorisations de prélèvements.

La ressource en eau disponible

est évaluée selon une approche scientifique (la pluie est convertie en débit de cours d'eau), calée avec des mesures en continu et ponctuelles (jaugeages).

Les besoins du milieu naturel

sont approchés par méthode scientifique, complétée de mesures de terrain. Le concept de **Débit Minimum Biologique** est délaissé au profit d'un **Régime Biologique** plus représentatif des situations locales rencontrées (climat méditerranéen).

L'ensemble se déroule dans le cadre d'un processus de concertation, dont les principales étapes sont :

1. Estimation des besoins. Les besoins anthropiques sont établis et validés avec les acteurs locaux.

3. Résultats. L'intégralité des résultats, incertitudes comprises, est présentée en Comité de Pilotage.

2. Participation. L'ensemble des acteurs est invité à participer au Comité de Pilotage, dont les avis et demandes sont intégrés dans le déroulement de l'étude.

4. Ateliers. Les ateliers ont pour objet de réunir les acteurs locaux seuls (sans les institutionnels) pour permettre leur expression pleine et entière.

■ RÉSULTATS DES ETUDES D'EVALUATION DES VOLUMES PRÉLEVABLES

La gestion quantitative de l'eau s'apprécie par les volumes prélevés et les débits maintenus dans la rivière.

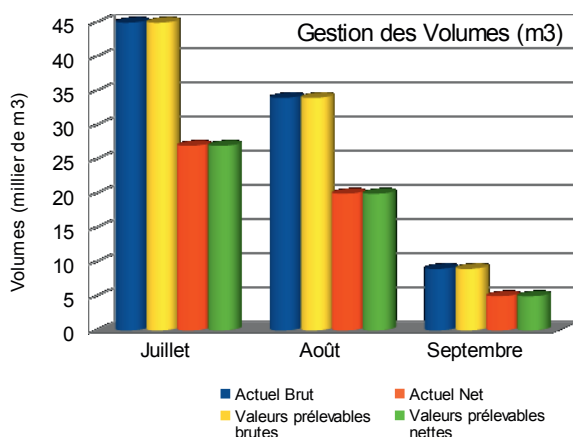
Les débits bruts désignent les prélèvements à l'entrée des ouvrages. Les débits nets sont les débits effectivement consommés (Hors pertes et restitutions).

Les volumes prélevables sont établis pour l'ensemble du bassin-versant du Lauzon, en situation hydrologique normale (hors sécheresse).

Dans le Lauzon, un déséquilibre quantitatif est diagnostiqué sur l'ensemble de l'année, qui accentue les débits localement très faibles. Il concerne l'alimentation en eau potable [A.E.P.] (30 % des prélèvements) et l'irrigation (70 % des prélèvements). L'étude conclut à un « statu quo », correspondant à un gel des prélèvements à hauteur des volumes moyens prélevés sur la période 2006-2012 sur l'année.

Volumes prélevables

Le LAUZON : Volumes de prélèvement



Les demandes de prélèvements doivent être adaptées aux prélèvements réels et aux ressources localement disponibles. Des projets de substitution ou de diminution des prélèvements en eau sont apparus possibles. Des investigations complémentaires doivent permettre de mieux caractériser la ressource en eau.

RÉSULTATS DES ETUDES D'EVALUATION DES VOLUMES PRÉLEVABLES (SUITE)

»» Débits prélevables maximum

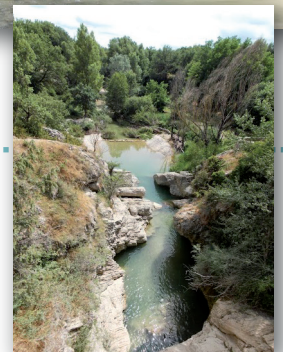
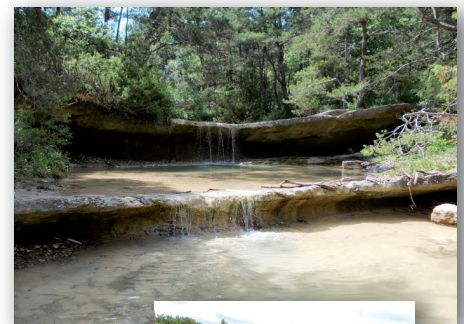
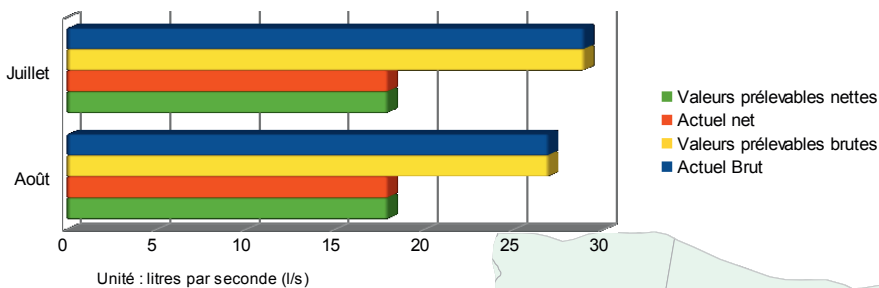
Les débits de prélèvement sont évalués pour l'ensemble du bassin-versant du Lauzon, hors gestion de crise (sécheresse).

Selon les études, les prélèvements instantanés doivent être limités à leur valeurs actuelles.

Ces prélèvements de pointe ont une durée limitée mais peuvent prolonger localement des assècs possibles en situation naturelle.

Le bassin versant du Lauzon a été classé en Zone de Répartition des Eaux par arrêté préfectoral n°2010-660 du 6 avril 2010. Ce classement soumet à procédure tout prélèvement en eau, et engage les acteurs de l'eau à améliorer la gestion quantitative.

Débits de Prélèvement - Pont du Pâtre (La Brillanne)



OBJECTIF DE GESTION

Le Lauzon est un bassin versant déficitaire.

Objectifs de gel des prélèvements en eau à leurs valeurs moyennes actuelles :

- Irrigation : 146 000 m³ bruts, soit 71 000 m³ nets ;
- Alimentation en Eau Potable : 260 000 m³ nets.

Beveron

Objectif : Gel des prélèvements
Hydrologie à préciser

Lauzon amont

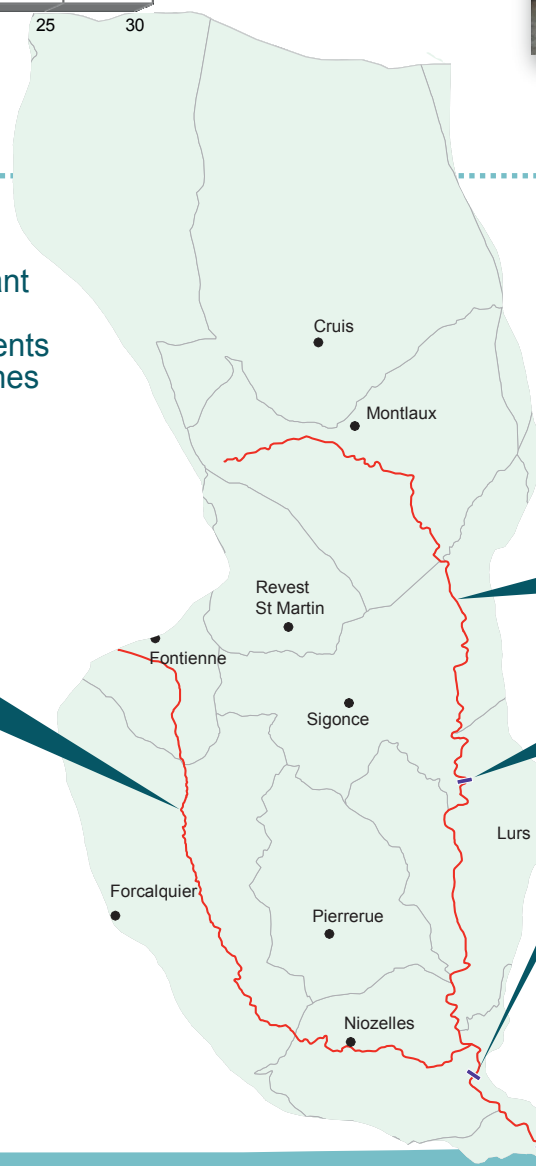
Les capacités hydrologiques sont supérieures au secteur karstique.
Objectif : Gel des prélèvements

Zone d'infiltrations karstiques

Secteur à très faible capacités hydrologiques naturelles

Lauzon au Pont du Pâtre

Point de suivi actuel à concerver

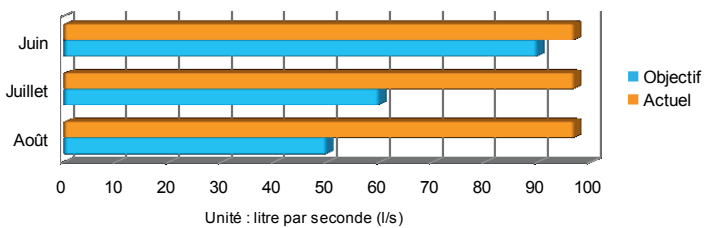


IMPACT RÉGLEMENTAIRE

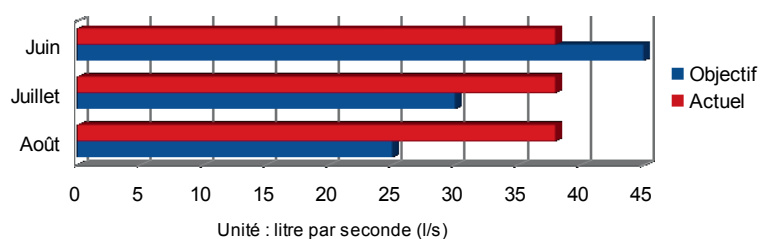
»» Débit de référence sécheresse

De manière générale, les débits de référence sécheresse au pont du Pâtre doivent être diminués pour mieux correspondre à l'hydrologie du bassin versant, caractérisée par l'infiltration importante de l'eau en amont du site. L'adaptation mensuelle de ces valeurs permettra de mieux appréhender les phénomènes de sécheresse.

Débit Objectif d'Etiage : Pont du Pâtre (La Brillanne)



Débit de Crise Renforcée : Pont du Pâtre (La Brillanne)



»» Echéances

Plusieurs échéances réglementaires sont fixées pour les prochaines années :

- 1er janvier 2014 : Application des nouveaux débits réservés aux prises d'eau en rivière ;
- 2015 : Nouvel état des lieux (détermination du bon état).

»» Concertation pour la co-construction de la Gestion Quantitative de l'eau

Une application progressive et réaliste sera nécessaire, basée sur une réflexion collective pour le montage de projets, devant déboucher sur une amélioration concrète des ouvrages et de leur gestion formalisée par la rédaction d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau [P.G.R.E.].

Sur la base des propositions des acteurs, la concertation doit permettre de mettre en œuvre les mesures élaborant un P.G.R.E. adapté à chaque territoire, et ainsi sortir à terme d'une gestion au coup par coup pour sécuriser les prélèvements.

GLOSSAIRE

Débit Minimum Biologique : Débit optimum pour la vie de la faune piscicole.

Régime Biologique : Plage de débits pour le maintien de la faune piscicole.

Zone de Répartition des Eaux : Secteur hydrographique présentant une insuffisance chronique des ressources par rapport aux besoins.

Débit d'Objectif d'Etiage [D.O.E.] : Débit pour lequel est assurée la coexistence de l'ensemble des besoins (Anthropiques et naturels).

Débit de Crise Renforcée [D.C.R.] : Débit pour lequel sont assurés les besoins en eau potable, de sécurité des installations et les possibilités de survie de la faune aquatique présente.

Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) : Ensemble des actions financières, structurelles et réglementaires défini en concertation pour l'atteinte du bon état du cours d'eau.